



**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

## **Relance de l'Opération composition de la classe** **La classe ordinaire l'est-elle encore?**

**Montréal, le 8 mars 2020** – C'est demain que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) relancera l'Opération composition de la classe. Les enseignantes et enseignants des neuf syndicats affiliés à la FAE auront jusqu'au 20 mars 2020 pour remplir un questionnaire en ligne. Cette opération doit permettre d'établir la composition réelle des classes au primaire et au secondaire. Les enseignantes et enseignants titulaires et spécialistes au primaire ainsi que celles et ceux qui enseignent des spécialités au secondaire sont invités à participer à cette opération.

L'intégration massive et désordonnée d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (HDAA) en classe ordinaire, et le nombre important d'élèves à risque pouvant s'y retrouver, a d'importantes conséquences sur les autres élèves du groupe. Cette situation alourdit aussi la tâche des enseignantes et enseignants. C'est sans compter que les ressources de soutien sont insuffisantes ou carrément inexistantes. De plus, dans un même groupe, le nombre grandissant de plans d'intervention (PI) entraîne la gestion d'une multitude de mesures adaptatives trop souvent mises en place pour pallier le manque de ressources.

Cette consultation est lancée alors que la négociation nationale doit permettre de renouveler le contrat de travail des 45 000 enseignantes et enseignants de la FAE. Elle permettra aussi aux syndicats locaux de faire respecter les dispositions relatives aux élèves HDAA contenues dans le contrat de travail.

« Lors de la formation des groupes, on ne tient pas suffisamment compte de la lourdeur qu'impose l'intégration des élèves HDAA dans une classe ordinaire. Seuls certains types d'élèves HDAA intégrés en classe ordinaire sont pondérés *a priori*. Pour les profs, il est évident que la pondération de tous les élèves HDAA, que le gouvernement souhaite abolir dans ses offres patronales, améliorerait l'environnement de travail et d'apprentissage. Cela aurait, en outre, un impact positif, autant pour le personnel enseignant que pour tous les élèves de la classe. De plus, l'ouverture de classes spécialisées homogènes assurerait aussi un service de qualité pour certains élèves », indique le président de la FAE, Sylvain Mallette.

Cette consultation se déroulera à la suite des conclusions d'une décision arbitrale (SAE 9407) rendue en septembre 2019 par l'arbitre M<sup>e</sup> Jean-Guy Ménard. Celle-ci indique que la FAE et ses syndicats affiliés ont le droit d'obtenir les informations qui permettent d'établir si les dispositions relatives à l'intégration des élèves HDAA et celles relatives aux élèves à risque sont respectées par l'employeur. Il est à noter que le questionnaire auquel répondront les enseignantes et enseignants ne permettra ni de collecter ni de transmettre de renseignements personnels sur les élèves.

Pour plus d'information, visitez dès demain le [www.lafae.qc.ca/composition-classe](http://www.lafae.qc.ca/composition-classe)

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes

retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

**Source** : Fédération autonome de l'enseignement

**Renseignements** : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514-603-2290 ou à [mj.nantel@lafae.qc.ca](mailto:mj.nantel@lafae.qc.ca)